



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

185 EX/9
PARIS, le 30 août 2010
Original anglais

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

**MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION
AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (2005-2014) :
ADOPTION ET MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE L'UNESCO
POUR LA SECONDE MOITIÉ DE LA DÉCENNIE**

Résumé

Conformément aux décisions 171 EX/6, 172 EX/10 et 177 EX/9, à la résolution 34 C/19, aux décisions 181 EX/5 (I) et 182 EX/8, à la résolution 35 C/13 et à la décision 184 EX/11, la Directrice générale présente la stratégie de l'UNESCO pour la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD) (2005-2014) et donne des informations sur sa mise en œuvre. Le document 185 EX/INF.9 expose en détail la stratégie de l'UNESCO.

Le présent document a des incidences financières et administratives (voir paragraphes 16 et 17).

Action attendue du Conseil exécutif : décision proposée au paragraphe 18.

1. La stratégie de l'UNESCO pour la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD) vise à aider les États membres et les principaux acteurs concernés à faire face aux défis du développement durable dans le monde par le biais de l'éducation. Il ressort des travaux de la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation pour le développement durable (Bonn, 2009) et du Rapport mondial 2009 intitulé « Apprendre à construire un monde viable : examen des contextes et structures de l'éducation au service du développement durable » que d'importants progrès ont été accomplis pendant la première moitié de la Décennie, notamment concernant la sensibilisation du public à l'importance de l'éducation en vue du développement durable (EDD), la création d'instances nationales de coordination de l'EDD et l'intégration de l'EDD dans l'éducation formelle. Cependant, il faut à présent redoubler d'efforts, en mettant l'accent sur la mobilisation de ressources, l'élaboration de politiques nationales, la promotion de l'EDD dans l'éducation formelle et non formelle, le renforcement des réseaux et des partenariats nationaux et internationaux et les activités de sensibilisation.

STRATEGIE DE L'UNESCO POUR LA SECONDE MOITIE DE LA DEDD (2010-2015)

2. À sa 184^e session, le Conseil exécutif a examiné la stratégie de l'UNESCO pour la seconde moitié de la DEDD (voir le document 184 EX/11), dont la version intégrale figure dans le document 185 EX/INF.9. Cette stratégie est maintenant présentée pour adoption finale par le Conseil, conformément à la décision 184 EX/11.

3. Issue d'un vaste processus de consultation de parties prenantes multiples¹ et s'inspirant des conclusions et des enseignements tirés de la première phase du processus de suivi et d'évaluation², la stratégie prend en compte le contexte de crise financière et économique mondiale, les Objectifs du Millénaire pour le développement 2015, l'économie verte, la biodiversité et le changement climatique, ainsi que les problèmes propres aux différentes régions. Avec cette stratégie globale, l'UNESCO aide la communauté internationale à atteindre les objectifs de la Décennie, tout en préparant la conférence de clôture de la Décennie qui se tiendra au Japon et récapitulera les réalisations et les efforts de la DEDD (voir annexes I et II). Grâce à l'éducation, l'Organisation encouragera le changement en suscitant des initiatives originales, en proposant de nouvelles formes de coopération, en diffusant les bonnes pratiques en matière d'EDD et en renforçant les partenariats dans ce domaine, afin de mieux mobiliser les États membres et les commissions nationales, les institutions des Nations Unies, les acteurs essentiels de la société civile et du secteur privé, les communautés et les individus et de les encourager à intégrer encore davantage l'EDD dans tous les types et cadres d'éducation à tous les niveaux, dans **quatre domaines d'action stratégiques**.

4. La stratégie sera mise en œuvre en coopération avec les partenaires de la Décennie conformément au Plan international de mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable et à la Déclaration de Bonn. Elle suscitera une coopération accrue avec les principales parties prenantes, notamment – mais pas seulement – les commissions nationales, les jeunes, la société civile, dont les organisations féminines et confessionnelles, le secteur privé et les médias.

5. Dans la mise en œuvre de la stratégie, les difficultés et possibilités particulières qui ont été identifiées pour chaque région dans le cadre des différentes conférences, consultations et stratégies régionales seront entièrement prises en compte.

La stratégie de l'UNESCO pour la seconde moitié de la Décennie : domaines d'action

6. Une version abrégée de la stratégie de l'UNESCO pour la seconde moitié de la DEDD est exposée ci-après.

En 2010-2015, l'UNESCO concentrera ses efforts sur quatre domaines d'action stratégiques :

- (1) développer les synergies avec différentes initiatives en matière d'éducation et de développement et renforcer les partenariats entre parties prenantes de l'EDD ;

¹ La stratégie s'inspire des conclusions et des enseignements tirés de la première phase du processus de suivi et d'évaluation (S&E). Elle s'appuie également sur la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation pour le développement durable et la Déclaration de Bonn (voir document 181 EX/INF.15) ainsi que sur les résultats d'autres grandes réunions internationales sur l'EDD (voir documents 179 EX/INF.4 Rev., 180 EX/5 (Partie IX) et 181 EX/5 Add.1). Enfin, elle résulte d'une vision commune de l'éducation issue des quatre conférences internationales de l'UNESCO sur l'éducation tenues en 2008-2009 (voir documents 35 C/INF.16 et 35 C/INF.28 Rev.) : une vision de systèmes éducatifs holistiques qui encouragent l'équité et l'inclusion, l'apprentissage de qualité, la flexibilité et l'innovation.

² Voir le Rapport mondial 2009 de S&E de la DEDD « Apprendre pour un monde durable : contextes et structures de l'Éducation pour le développement durable » (<http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001849/184944f.pdf>). Voir également le document 35 C/54.

- (2) renforcer les capacités au service de l'EDD ;
- (3) élaborer, mettre en commun et appliquer les connaissances relatives à l'EDD ;
- (4) préconiser l'EDD et améliorer la connaissance et la compréhension de la durabilité.

A. Développer les synergies avec différentes initiatives en matière d'éducation et de développement

7. La mise en œuvre d'un développement durable requiert un changement global des mentalités, des conditions et des comportements et c'est un domaine où l'éducation a un rôle décisif à jouer. En outre, le développement durable nécessite la mise en place de partenariats à tous les niveaux – local, national, régional et mondial – ce qui vaut certainement aussi pour l'éducation, où il est essentiel de créer des synergies entre les différentes initiatives et de mettre à profit les compétences des institutions, fonds et programmes du système des Nations Unies. De plus, l'EDD a démontré sa pertinence pour des objectifs de développement plus larges, notamment en ce qui concerne les OMD. L'approche intégrée et systémique adoptée pour l'EDD est particulièrement propice à la création et au renforcement de telles synergies.

8. Conformément à son rôle de catalyseur de la coopération internationale, l'UNESCO s'attachera à :

- (a) renforcer sa position de chef de file et de coordonnatrice de la DEDD, en coopération avec d'autres entités telles que le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), ONU-HABITAT, l'Université des Nations Unies (UNU) et les institutions partenaires de l'Éducation pour tous (entre autres), en mettant l'accent sur :
 - la coordination entre les agences des Nations Unies et d'autres organisations internationales et régionales pour la mise en œuvre des stratégies et cadres régionaux et nationaux de la DEDD, et l'intégration de l'EDD dans les stratégies de l'Initiative « Unis dans l'action » et dans les activités relatives aux OMD ;
 - la coopération interorganisations et la participation du système des Nations Unies à la DEDD afin de renforcer les synergies et de resserrer les liens avec d'autres décennies, initiatives mondiales et processus relatifs aux OMD ;
- (b) poursuivre et élargir le dialogue avec les gouvernements et d'autres acteurs essentiels (issus en particulier de la société civile, des médias et du secteur privé) afin de :
 - faciliter la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud, les échanges de données d'expérience et les partenariats et renforcer le rôle de la société civile, des médias et du secteur privé dans la constitution de nouveaux partenariats pour l'EDD ;
 - promouvoir les efforts de coordination de l'EDD au niveau national en resserrant les liens entre les activités d'EDD et d'EPT ainsi qu'entre EDD et genre, moyens de subsistance, changement climatique et atténuation des risques de catastrophes ;
- (c) continuer d'intégrer l'EDD dans les processus de programmation de l'UNESCO :
 - en développant encore les approches intersectorielles de l'EDD, en particulier avec la plate-forme intersectorielle sur l'EDD, et en resserrant les liens entre l'EDD et l'éducation aux droits de l'homme, l'éducation inclusive, l'éducation relative à l'eau, la diversité culturelle et l'égalité entre les sexes ;

- en étudiant de façon plus approfondie et en favorisant les liens entre la Décennie et les principales conventions internationales relatives à la biodiversité, au changement climatique, à la désertification et à la diversité culturelle ;
- en renforçant les synergies et les complémentarités avec les initiatives en matière d'éducation, telles que l'Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne (TTISSA) et l'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE).

B. Renforcer les capacités au service de l'EDD

9. La réorientation de l'éducation de manière à intégrer les principes, valeurs et pratiques du développement durable doit non seulement se faire dans les institutions d'éducation formelle, mais également dans le cadre de nombreux autres processus d'apprentissage et contextes sociaux. De plus, même si la mise en place d'une éducation qui donne aux individus les moyens de relever les grands défis du développement durable est un effort associant de multiples acteurs – une tâche pour l'ensemble de la société –, la responsabilité première en incombe aux pouvoirs publics. Pour soutenir cet effort, l'UNESCO reconnaît qu'il y a lieu de mettre en place des politiques adaptées et des programmes bien conçus. Le renforcement des aptitudes, compétences et connaissances professionnelles des enseignants et des éducateurs et la promotion d'une culture du suivi et de l'évaluation sont des éléments essentiels à cet égard.

10. Conformément à sa fonction d'organisme de développement des capacités, l'UNESCO s'attachera à :

- (a) aider les États membres et les autres partenaires à mettre en œuvre la DEDD, notamment :
 - en appuyant la mise en œuvre de l'EDD au niveau national grâce au renforcement des capacités et à une aide à la formulation des politiques, en organisant des ateliers de formation pour les principales parties prenantes et en élaborant des outils/directives pour l'EDD ainsi que des listes d'experts ;
 - en appuyant les études régionales sur l'intégration de l'EDD dans les politiques sectorielles, ainsi que la coopération interrégionale pour l'élaboration de politiques éducatives et d'une éducation de qualité grâce à l'EDD ;
- (b) aider les États membres à réorienter les programmes de formation des enseignants pour prendre en compte la problématique du développement durable, notamment :
 - en appuyant la formation des enseignants à tous les niveaux, dans tous les contextes et dans toutes les matières pertinentes, en particulier en aidant les ministères de l'éducation et les établissements d'enseignement supérieur à analyser et revoir les programmes et cursus ;
 - en développant la formation des enseignants axée sur l'EDD, en renforçant et appuyant les communautés de pratiques des professionnels afin d'adapter les outils au contexte local et en échangeant des points de vue sur les méthodes d'enseignement et d'apprentissage novatrices en matière d'EDD ;

- (c) aider les États membres à poursuivre l'élaboration de cadres d'évaluation et de suivi, ainsi que d'outils et d'indicateurs permettant d'évaluer les progrès de l'EDD :
- en poursuivant le suivi et l'évaluation de la DEDD, à savoir :
 - Phase II sur les processus et l'apprentissage pour l'EDD (2010-2011) ;
 - Phase III sur l'impact et les résultats de la DEDD (2012-2015) ;
 - en menant des activités de renforcement des capacités de S&E afin d'élaborer des indicateurs de l'EDD et de les intégrer aux politiques de l'éducation et aux stratégies de réduction de la pauvreté et en renforçant la coopération interrégionale.

C. Élaborer, mettre en commun et appliquer les connaissances relatives à l'EDD

11. Le savoir est une composante essentielle de l'Éducation en vue du développement durable. La promotion de la recherche, l'appui à la compréhension scientifique, ainsi que le partage et la diffusion de l'immense quantité de connaissances disponibles, y compris des savoirs traditionnels et autochtones, sont au cœur des activités de la DEDD. L'UNESCO apportera son soutien à l'élaboration de programmes nationaux de recherche et aidera à renforcer les capacités des établissements d'enseignement supérieur pour leur permettre d'entreprendre des activités de recherche et d'innovation en matière d'EDD.

12. Conformément à sa fonction de laboratoire d'idées, l'UNESCO s'attachera à :

- (a) promouvoir, à travers ses programmes, instituts et réseaux, la recherche portant sur l'EDD :
- en produisant des connaissances, en partageant de nouvelles approches et en améliorant un dialogue politique reposant sur des données probantes, en encourageant les programmes, les initiatives, les bonnes pratiques et les consultations en matière de recherche, notamment dans des domaines tels que l'EFTP, l'éducation relative à l'eau et les partenariats public/privé ;
 - en appuyant l'élaboration de programmes nationaux de recherche, notamment la consolidation du travail en réseau avec les communautés de recherche et de pratique, et en développant la recherche sur les politiques d'EDD consacrée aux innovations en matière de programmes d'études et à la formation des enseignants ;
- (b) améliorer ses résultats en tant que centre d'échange d'information :
- en développant et en diffusant des informations sur les programmes, la recherche, les innovations, les bonnes pratiques, les principes directeurs et les matériels d'apprentissage en matière d'EDD, par divers moyens ;
 - en maintenant la série de publications sur la DEDD en poursuivant le recensement et la diffusion de bonnes pratiques, ainsi que la publication de documents techniques, de notes d'orientation, d'étude de cas et de principes directeurs ;
- (c) mobiliser et tirer pleinement parti des compétences qui existent au sein de ses secteurs de programme et de ses réseaux pour :
- poursuivre les activités intersectorielles et renforcer la coopération entre les plateformes intersectorielles (EDD, changement climatique, PCPD, PEID, prospective et anticipation, enseignement scientifique) ;

- promouvoir, renforcer et diffuser les connaissances et l'apprentissage en matière d'EDD en intensifiant la coopération avec les réseaux UNESCO, notamment les chaires UNESCO, le Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO (réSEAU), le Réseau MAB de réserves de biosphère et les sites du patrimoine mondial.

D. Préconiser l'EDD et améliorer la connaissance et la compréhension de la durabilité

13. Le succès de la Décennie repose sur l'élaboration et le partage d'une vision commune de l'EDD, ainsi que sur une mobilisation en faveur de la DEDD, tant au niveau d'ensemble qu'en vue d'objectifs bien ciblés. La société civile, les médias et le secteur privé constituent des partenaires essentiels pour parvenir à une mobilisation de grande ampleur. Il est nécessaire d'accroître la visibilité et d'améliorer l'image de l'EDD, en particulier parmi les éducateurs, les décideurs et les jeunes, afin de faire mieux connaître les enjeux du développement durable et de susciter une plus vaste adhésion.

14. Conformément à son rôle de centre d'échange d'information, guidée par ses responsabilités de chef de file pour le chapitre 36 (Promotion de l'éducation, de la sensibilisation du public et de la formation) d'Action 21 et en s'appuyant sur la stratégie de communication révisée de la DEDD, l'UNESCO s'attachera à :

- (a) renforcer son action de persuasion/promotion et accroître ainsi la visibilité de la Décennie :
 - en renforçant l'information, la sensibilisation et la mobilisation du public moyennant une démarche de communication très diversifiée, notamment des événements et des campagnes de sensibilisation, la formation de professionnels des médias et des activités de communication lors des événements internationaux et régionaux ;
 - en soutenant les initiatives liant l'éducation au développement socioéconomique, en encourageant l'établissement de partenariats entre les écoles et les communautés, et en aidant les parties prenantes à faire campagne en faveur de mesures de mise en œuvre appropriées de l'EDD ;
- (b) mettre au point des outils de sensibilisation pour faire ressortir la pertinence et l'importance de l'EDD :
 - en faisant ressortir la pertinence de l'EDD s'agissant des défis mondiaux de la durabilité en menant des activités de mobilisation autour d'événements et de thèmes clés, en mettant au point des outils de formation et de sensibilisation à l'intention de différents acteurs et en rassemblant des informations sur la mise en œuvre de la DEDD aux niveaux local et mondial ;
 - en plaidant pour la mobilisation de ressources et de fonds adéquats en faveur de l'EDD, grâce à l'échange d'informations sur les outils novateurs de mobilisation de ressources, à l'élaboration de stratégies de collecte de fonds et à l'identification de donateurs potentiels ;
- (c) intensifier ses efforts et initiatives pour faire en sorte que l'EDD figure en meilleure place sur l'agenda international :
 - en plaidant pour la DEDD en liant l'EDD aux questions pertinentes débattues, en participant aux événements clés consacrés à l'éducation et en faisant figurer l'EDD à l'ordre du jour de ces réunions ; et

- en soulignant la pertinence et l'importance de l'EDD dans les grands forums et processus consacrés à l'éducation et au développement (G-8, G-20, CDD, Groupe de haut niveau sur l'EPT, Initiative E-9, Conseil des chefs de secrétariat des Nations Unies, Forum de Davos, Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 (Rio + 20), etc.).

Mise en œuvre de la stratégie

15. Conformément à la stratégie, l'UNESCO aide les États membres à mettre en œuvre la DEDD dans le cadre des quatre domaines d'action stratégiques exposés plus haut. Les États membres sont invités à consulter le document 185 EX/4 pour de plus amples informations à cet égard. On peut citer comme initiatives récentes : la création de partenariats et la sensibilisation à l'EDD lors de rencontres telles que la Commission du développement durable (New York, mai 2010) et grâce à l'élaboration d'une ressource électronique (CD-ROM) sur l'éducation au changement climatique en vue du développement durable ; la coopération avec les médias et les Ministères de l'éducation d'Asie et du Pacifique afin de sensibiliser à l'importance de l'EDD dans le cadre des objectifs de développement convenus au niveau international ; l'appui technique fourni aux gouvernements d'Amérique latine et des Caraïbes en vue du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de la DEDD dans leurs pays ; la mise en place par les chaires UNESCO d'une plateforme interactive en ligne consacrée à la recherche et l'enseignement de l'EDD. En outre, une nouvelle initiative concernant le changement climatique et l'éducation est en cours d'élaboration pour répondre à la demande d'activités en la matière émanant des États membres. Enfin, des travaux préparatoires ont été entrepris en vue de la présentation de l'examen à mi-parcours de la DEDD à l'Assemblée générale des Nations Unies (New York, novembre 2010), associée à des manifestations parallèles.

Incidences financières et administratives

16. Le secrétariat de la DEDD s'efforcera d'accroître et de diversifier les fonds extrabudgétaires disponibles pour la mise en œuvre de la stratégie. L'exécution de cette dernière nécessitera en effet un renforcement de la capacité d'appui à l'EDD tant au Siège que dans les bureaux régionaux et les bureaux hors Siège. À cette fin, l'UNESCO devra peut-être faire appel à des experts externes, éventuellement dans le cadre de financements extrabudgétaires et de détachements, et consolider ses partenariats et ses réseaux.

17. Les incidences financières et administratives des activités proposées dans cette stratégie pour 2010-2011 s'inscrivent donc dans les limites de l'actuel 35 C/5, alors que celles des activités prévues pour les deux prochains exercices biennaux (2012-2013 et 2014-2015) seront prises en compte lors de la planification et de la préparation des plans de travail biennaux. Par ailleurs, les États membres sont invités à verser des contributions volontaires en vue de garantir la mise en œuvre intégrale de la stratégie.

Action attendue du Conseil exécutif

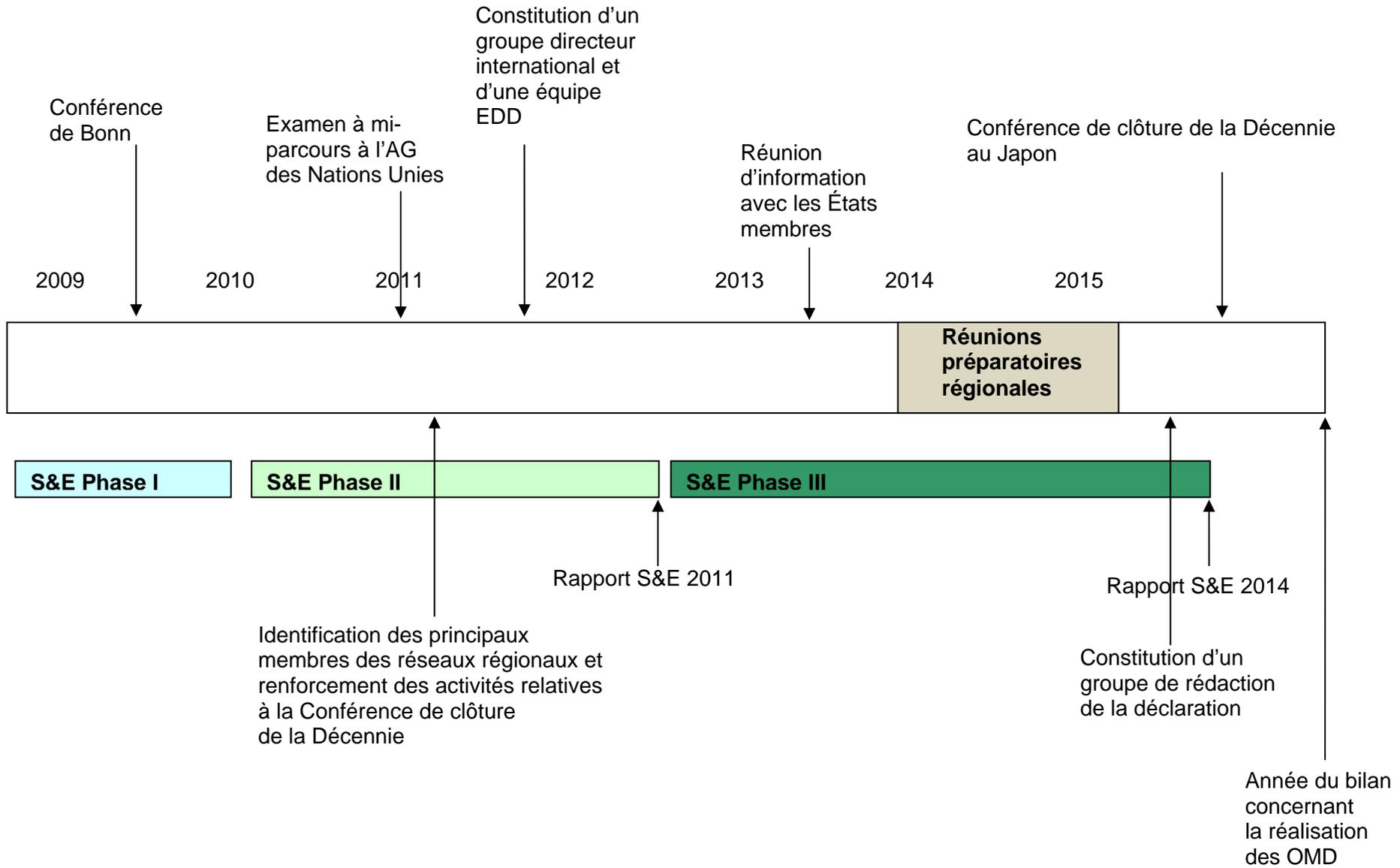
18. À la lumière de ce qui précède, le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant ses décisions 171 EX/6, 172 EX/10, 177 EX/9, la résolution 34 C/19, ses décisions 181 EX/5 (I) et 182 EX/8, la résolution 35 C/13 et sa décision 184 EX/11,
2. Ayant examiné les documents 185 EX/9 et 185 EX/INF.9,

3. Adopte la stratégie de l'UNESCO pour la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable et reconnaît le caractère exhaustif de la Déclaration de Bonn, contribution importante pour guider les activités relatives à l'EDD pendant la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable ;
4. Invite tous les États membres à participer activement à la mise en œuvre de la stratégie de l'UNESCO pour la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable ;
5. Engage la Directrice générale à :
 - (a) mobiliser tous les secteurs de programme et réseaux de l'UNESCO pour qu'ils contribuent activement à la mise en œuvre de la stratégie ;
 - (b) présenter la stratégie à l'Assemblée générale des Nations Unies à sa 65^e session, à l'automne 2010.

ANNEXE I CALENDRIER



ANNEXE II

PROJET DE FEUILLE DE ROUTE POUR LA CONFERENCE DE CLOTURE DE LA DÉCENNIE

Sur une proposition de la délégation permanente du Japon

1. Questions appelant une décision rapide

- (a) Lieu, dates et catégorie de la conférence de clôture de la Décennie

2. Points essentiels à la préparation et au déroulement de la Conférence

- (a) Identification des principaux membres des réseaux régionaux et renforcement des activités relatives à l'EDD

Identifier les parties prenantes essentielles et préciser les activités à mener pour renforcer les réseaux régionaux en vue des dernières années de la Décennie

- (b) Constitution d'un groupe directeur international pour la conférence

- (c) Réunions préparatoires régionales

Des réunions préparatoires régionales seront organisées par les bureaux de l'UNESCO dans les différentes régions en coopération avec les membres principaux des réseaux régionaux correspondants.

- (d) Constitution d'une équipe responsable au Siège de l'UNESCO

- (i) Constituer une « équipe EDD multisectorielle » afin de favoriser une véritable coopération intersectorielle au Siège.
- (ii) Fournir en temps voulu des informations aux États membres (organisation d'une réunion d'information).

- (e) Création d'un site Web consacré à la conférence

- (f) Rédaction de la déclaration finale

Créer un groupe de rédaction chargé de rédiger la déclaration finale de la Conférence après délibérations.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-cinquième session

185 EX/9 Add.

PARIS, le 1^{er} octobre 2010
Original anglais

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

**MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCENNIE DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (2005-2014) :
ADOPTION ET MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE L'UNESCO
POUR LA SECONDE MOITIÉ DE LA DÉCENNIE**

ADDENDUM

Résumé

Le présent document expose dans son intégralité la stratégie de l'UNESCO pour la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD) (2005-2014) et complète le document 185 EX/9, dans lequel il est demandé au Conseil exécutif d'adopter la stratégie dans son ensemble.

INTRODUCTION

La stratégie de l'UNESCO pour la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD) s'appuie sur les conclusions et les enseignements tirés de la première phase de suivi et d'évaluation de la DEDD (voir le Rapport mondial 2009 de S&E de la DEDD « Apprendre pour un monde durable : contextes et structures de l'Éducation pour le développement durable »¹ ; voir également le document 35 C/54). Elle s'appuie également sur la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation pour le développement durable et la Déclaration de Bonn (voir l'annexe II et le document 181 EX/INF.15) ainsi que sur les résultats d'autres grandes réunions internationales sur l'EDD (voir documents 179 EX/INF.4 Rev., 180 EX/5 (Partie IX) et 181 EX/5 Add.1). La Déclaration de Bonn insiste en particulier sur l'importance de l'éducation dans le programme mondial de développement et sur la contribution essentielle de l'EDD à la définition des objectifs et du contenu de toute l'éducation ainsi qu'à sa qualité. La stratégie de l'UNESCO sera appliquée conformément au Plan international de mise en œuvre qui, en même temps que la Déclaration de Bonn, offrira un cadre stratégique d'ensemble pour l'UNESCO et ses partenaires de la DEDD au cours de la seconde moitié de la Décennie.

La stratégie prend en compte les principaux défis et les possibilités offertes par la DEDD au niveau régional². Elle résulte également d'une vision commune de l'éducation issue des quatre conférences internationales de l'UNESCO sur l'éducation tenues en 2008-2009 (voir documents 35 C/INF.16 et 35 C/INF.28 Rev.³) : celle de systèmes éducatifs qui encouragent l'égalité et l'inclusion, l'apprentissage de qualité, la flexibilité et l'innovation. Si l'UNESCO insiste avec la plus grande vigueur sur la réalisation de l'Éducation pour tous (EPT), son action en matière d'éducation va bien au-delà de cet objectif et prête explicitement attention à l'inclusion, à la cohésion et à la justice sociales, à l'apprentissage tout au long de la vie, ainsi qu'au rôle crucial de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Avec cette stratégie globale visant à une mise en œuvre accélérée et bien ciblée de la DEDD, l'UNESCO s'emploiera à aider la communauté internationale à atteindre les objectifs de la Décennie, tout en préparant la conférence de clôture de la Décennie qui se tiendra au Japon en 2014 et récapitulera les réalisations et les efforts de la DEDD. Une synthèse des résultats du processus de S&E et de la Décennie en général sera présentée à l'occasion de cette conférence.

L'objectif d'ensemble de la stratégie de l'UNESCO pour la seconde moitié de la DEDD est d'aider les États membres et autres parties prenantes à relever les défis globaux du développement durable aux niveaux régional, national et mondial par le biais de l'EDD, répondant ainsi à l'enjeu d'un apprentissage au service d'un monde plus viable.

LE CONTEXTE MONDIAL

La crise financière et économique mondiale⁴ a montré les faiblesses des modèles économiques dominants et, à cette occasion, a incité à remettre en question des postulats très répandus sur les modes de vie souhaitables, les modèles de développement et les valeurs personnelles. La soudaineté de la crise a été un choc pour ceux qui estimaient que la stabilité et la continuité allaient de soi. Les espoirs d'une reprise rapide se sont donc accompagnés du désir de solutions viables et à long terme et d'une durabilité plus solide, en particulier alors que se profilent d'autres crises en rapport avec le changement climatique, les catastrophes naturelles, l'alimentation et l'énergie.

¹ Voir <http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001849/184944f.pdf>.

² Voir le Chapitre 2 du Rapport mondial 2009 de S&E de la DEDD, <http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001849/184944f.pdf>.

³ Voir également <http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001841/184163f.pdf>.

⁴ Voir également les documents 35 C/INF.11, 35 C/INF.27 et 35 C/INF.33.

L'éducation en général a été affectée par de multiples crises – non seulement en raison des menaces qui ont pesé sur les budgets, les flux d'aides et les possibilités d'apprentissage mais aussi sous l'angle des finalités mêmes de l'éducation. En effet, il s'est agi de savoir pour quel type de société et d'économie, et en fait pour quel type de futur, l'éducation devait préparer les apprenants, et comment elle devait répondre au changement des réalités autour de nous en même temps que préparer, et contribuer, à un avenir différent. Ces types de questions sont depuis longtemps des composantes importantes de l'éducation pour le développement durable (EDD), mais elles ont désormais, en 2010, acquis un caractère d'urgence et une pertinence nouvelle, ce qu'a bien exprimé la Déclaration de Bonn : « l'investissement dans l'éducation pour le développement durable (EDD) est un investissement dans l'avenir ».

Le système des Nations Unies pense qu'un autre type de futur émergera de la crise, sous la forme d'une « économie verte ». La Déclaration interinstitutionnelle du 25 juin 2009 sur « L'Économie verte, une mutation pour faire face aux crises multiples »⁵ stipule clairement que « la mutation vers l'économie verte requiert une éducation au développement durable ». En effet, pour mettre en place des économies vertes et construire des sociétés durables, il faut bien plus que des technologies propres. L'humanité ne parviendra pas à résoudre les problèmes auxquels elle est confrontée aujourd'hui si elle conserve les valeurs et approches qui ont engendré ces problèmes. Par conséquent, la communauté internationale doit concevoir les économies vertes comme des sociétés durables instaurant un équilibre entre différentes considérations d'ordre environnemental, sociétal, culturel et économique dans la quête d'une meilleure qualité de vie⁶. L'un des principaux avantages de la notion de développement durable est qu'avec ses fondements sociaux, économiques et environnementaux ainsi que ses dimensions culturelles et éthiques, elle permet de comprendre les défis mondiaux dans toute leur complexité.

Le changement climatique en est un exemple significatif : le débat dont il a fait l'objet ces dernières années s'est appuyé sur des données scientifiques concernant l'impact des activités humaines sur le réchauffement mondial et a mobilisé la communauté internationale autour de la question du changement climatique⁷ et du nombre croissant de catastrophes liées au climat. De Kyoto à Copenhague, ce problème est perçu par une grande majorité comme n'ayant pas uniquement des incidences sur l'environnement. Toutefois, sa complexité, ses multiples conséquences, son échelle planétaire et la nécessité d'une action au niveau local impliquent d'examiner le changement climatique à travers l'interface dynamique entre facteurs environnementaux, économiques, sociaux et culturels. En effet, le changement climatique, ses causes profondes (modèles de développement économique, industrialisation, urbanisation, modes de vie et de consommation, etc.), ses effets réels et prévus (raréfaction accrue des ressources, flux de réfugiés, etc.) ou les moyens de les atténuer (conventions internationales sur les émissions de carbone, écotaxes à l'échelon national, programmes de sensibilisation, etc.) ne sont pas qu'une simple question d'ordre environnemental. C'est pourquoi l'UNESCO prône l'EDD qu'elle considère comme le cadre le mieux adapté pour faire face, par l'éducation, aux questions liées au changement climatique.

⁵ Voir <http://www.unep.ch/etb/pdf/2009%20statement%20deliver%20as%20one/Interagency%20Joint%20Statement%20FR.rev.1pdf.pdf>.

⁶ Voir Forum UNESCO du Futur sur les thèmes « Vers une économie verte et des emplois verts » (http://portal.unesco.org/en/ev.php-URL_ID=46207&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html) et « Répondre aux défis du changement climatique – La construction d'une société verte au niveau global » (http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=46713&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html).

⁷ Voir également la Stratégie de l'UNESCO : Faire face au changement climatique (<http://unesdoc.unesco.org/images/0016/001627/162715f.pdf>) ; http://www.unesco.org/fr/education-for-sustainable-development/dynamic-content-single-view/news/education_for_sustainable_development_vital_to_tackle_climate_change/back/12904/cHash/4f8062f5b5/, et Journée de l'éducation pour le développement durable à la 35^e session de la Conférence générale (http://www.unesco.org/fr/education/dynamic-content-single-view/news/esd_day_at_unescos_general_conference/browse/1/back/9195/cHash/c8b38482f6/).

Afin que l'éducation apporte une contribution plus efficace et plus visible à l'action internationale pour faire face au changement climatique, conformément au paragraphe 16 (g) de la Déclaration de Bonn, l'UNESCO met actuellement au point une initiative sur l'éducation au changement climatique en vue du développement durable destinée à renforcer et promouvoir un apprentissage actif ainsi que des moyens novateurs d'exposer la question du changement climatique, de sorte qu'elle prenne sens dans la vie quotidienne des individus, favorisant la transition d'une conscience passive à une préoccupation active et à un changement des comportements. Cette initiative a pour but d'aider les enfants et les jeunes à comprendre les effets du changement climatique, à y faire face et à s'y adapter, ainsi que de favoriser l'avènement d'une nouvelle génération de citoyens conscients du changement climatique, tout en encourageant les changements de mentalités et de comportements nécessaires pour engager la planète sur la voie d'un développement plus durable. Cette initiative vise notamment à :

1. renforcer la capacité des États membres à assurer une éducation relative au changement climatique de qualité en mettant l'accent sur l'enseignement primaire et secondaire en ce qui concerne la réforme et la formulation des politiques, le réexamen et le renouvellement des programmes d'enseignement, ainsi que la formation des enseignants et autres personnels de l'éducation ;
2. encourager et consolider les approches novatrices de l'enseignement pour intégrer à l'école une éducation au changement climatique de qualité en vue du développement durable par le biais de l'enseignement scientifique, de l'éducation au risque de catastrophes, de l'EFTP et du développement des compétences pour une économie verte, en dispensant des compétences adaptées à un environnement en pleine évolution et en adoptant des « approches globales de la scolarité » ;
3. sensibiliser au changement climatique et renforcer les programmes d'éducation non formelle grâce aux médias, à la création de réseaux et aux partenariats.

La DEDD doit être considérée dans le cadre plus large de l'agenda du développement. L'EDD est en effet une entreprise qui s'inscrit dans la durée et qui se prolongera bien au-delà de la Décennie. Alors que cette dernière arrivera à son terme en 2014, l'année 2015 sera décisive car elle marquera l'année du bilan pour le Cadre d'action de Hyogo⁸ et les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)⁹. L'éducation en vue du développement durable est étroitement liée aux OMD 2 (éducation primaire), 7 (environnement durable) et 8 (partenariat mondial pour le développement) mais elle est également liée et contribue clairement à la réalisation de tous les autres OMD. L'EDD intéresse tous les contextes (environnemental, culturel, économique et sociopolitique) et offre un outil concret pour apporter une réponse, par l'éducation, aux défis mondiaux en matière de développement durable, en tenant compte des spécificités, enjeux et priorités de chaque région.

L'EDD oriente l'éducation vers une réponse efficace aux défis mondiaux actuels. Elle préconise par exemple le sens des responsabilités aux niveaux local et mondial, encourage la réflexion prospective et critique, intègre les savoirs traditionnels, favorise la reconnaissance de l'interdépendance mondiale et encourage la réflexion sur de nouveaux modes de vie qui associent bien-être, qualité de vie et respect de la nature et d'autrui. L'EDD est fondamentalement un agent de transformation. Le contexte actuel nous donne donc l'occasion d'améliorer les systèmes éducatifs en vue d'accroître la qualité et la pertinence de l'éducation dans un monde en mutation rapide.

⁸ Voir <http://www.unisdr.org/eng/hfa/hfa.htm>.

⁹ Voir <http://www.un.org/french/millenaire/ares552f.htm>.

DOMAINES D'ACTION STRATÉGIQUES POUR LA SECONDE MOITIÉ DE LA DEDD (2010-2015)¹⁰

La DEDD intéresse chacun. Il appartient donc à chacun de contribuer, selon ses possibilités, à apporter des changements aux modes de pensée, valeurs, attitudes et comportements pour faire en sorte qu'ils aillent dans le sens du développement durable. À cette fin, l'UNESCO s'est engagée à servir, par l'éducation, de vecteur du changement pour mobiliser les États membres, les institutions du système des Nations Unies, les partenaires, les collectivités et les individus afin de promouvoir l'EDD et de mettre en œuvre la Décennie.

À partir des recommandations énoncées dans la résolution de la 35^e session de la Conférence générale et la décision de la 182^e session du Conseil exécutif, de vastes consultations internes et externes ont été organisées, y compris avec les comités et groupes d'experts consultatifs et techniques de la DEDD, comme les organisations membres du Comité de coordination interinstitutions sur la DEDD.

Issue d'un processus de consultation de parties prenantes multiples, cette stratégie globale a pour but d'assurer l'adhésion et l'engagement des secteurs de programme, des instituts et des bureaux hors Siège de l'UNESCO en vue d'une mise en œuvre accélérée et bien ciblée de la Décennie, et d'appuyer les stratégies et structures¹¹ régionales et nationales de l'EDD actuellement en place. La stratégie prévoit un ensemble de priorités précises par lesquelles l'UNESCO traduira le savoir en action et encouragera une intégration plus poussée de l'EDD dans tous les types et cadres d'éducation à tous les niveaux. L'UNESCO s'emploie à créer un environnement favorable à la promotion de l'EDD et au développement de la capacité des États membres et autres parties prenantes et partenaires à promouvoir les objectifs de la Décennie, contribuant également ainsi à la réalisation des objectifs de l'Éducation pour tous (EPT) et des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Grâce à l'éducation, l'UNESCO sera un vecteur du changement, suscitera des initiatives originales, proposera de nouvelles formes de coopération, diffusera les bonnes pratiques en matière d'EDD et mettra l'accent sur le renforcement des partenariats dans ce domaine, afin de mieux mobiliser et associer les principaux groupes de parties prenantes. La stratégie suscitera une coopération accrue avec les principales parties prenantes, notamment – mais pas seulement – les commissions nationales pour l'UNESCO, les jeunes, la société civile, dont les organisations féminines et confessionnelles, le secteur privé et les médias.

Les exemples de bonnes pratiques en matière d'EDD montrent que la mise en place de partenariats solides et efficaces, ainsi qu'une meilleure promotion de l'EDD dans l'enseignement scolaire et la coordination de la communauté scolaire, sont des facteurs de réussite permettant de promouvoir l'EDD. Une planification stratégique et minutieuse est toutefois nécessaire pour que ces partenariats portent leurs fruits. En particulier, rassembler et coordonner un large éventail de parties prenantes ayant des objectifs, intérêts et approches différents peut demander énormément de temps et des difficultés peuvent survenir si le rôle et les responsabilités de chacun ne sont pas clairement définis. L'un des éléments essentiels pour assurer une mise en œuvre efficace de la DEDD consiste donc à mieux coopérer avec les différents acteurs tels que :

- les commissions nationales pour l'UNESCO, en les aidant à traiter les questions d'EDD, en encourageant la mise en place de mécanismes de coordination et en jouant un rôle essentiel dans les processus de suivi et d'évaluation de la DEDD ;

¹⁰ Voir également le document 35 C/54.

¹¹ Voir Afrique (http://www.dakar.unesco.org/news/pdf07/observatory_strat.pdf), États arabes (<http://unesdoc.unesco.org/images/0016/001619/161944m.pdf>), Asie (http://www.unescobkk.org/fileadmin/user_upload/esd/documents/esd_publications/working-paper.pdf), Pacifique (<http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001476/147621e.pdf>), Amérique latine (<http://www.oei.es/decada/portadas/estrategiaregional.htm>) et Europe et Amérique du Nord (<http://www.unece.org/env/documents/2005/cep/ac.13/cep.ac.13.2005.3.rev.1.f.pdf>).

- les jeunes, en favorisant les initiatives et partenariats qui ouvrent des possibilités pour sélectionner, tester et mettre en application des idées et conceptions novatrices pilotées par des jeunes, en collaboration avec diverses organisations internationales, régionales et nationales de jeunesse et d'étudiants ;
- la société civile, notamment les organisations féminines et confessionnelles, en soutenant les communautés de pratique de l'EDD et l'échange d'expériences réussies en la matière ;
- les institutions du système des Nations Unies comme le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), ONU-Habitat, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et d'autres, notamment par le biais du Comité de coordination interinstitutions sur la DEDD ;
- le secteur privé, en contribuant à la sensibilisation du personnel et aux programmes de communication, dans le cadre des activités de développement de carrière et de responsabilité sociale des entreprises ;
- les médias, en citant des exemples de réussite des événements, et des contacts dans le domaine de l'EDD pour encourager le débat et diffuser l'information auprès du grand public.

En 2010-2015, l'UNESCO concentrera ses efforts sur les quatre domaines d'action stratégiques ci-après :

A. Développer les synergies avec différentes initiatives en matière d'éducation et de développement (EPT, OMD, Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (DNUA), Initiative mondiale sur l'éducation et le VIH & SIDA (EDUSIDA), Cadre d'action de Hyogo, etc.) et renforcer les partenariats entre parties prenantes de l'EDD

La mise en œuvre d'un développement durable requiert un changement global des mentalités, des convictions et des comportements et c'est un domaine où l'éducation a un rôle décisif à jouer. En outre, le développement durable nécessite la mise en place de partenariats à tous les niveaux – local, national, régional et mondial – ce qui vaut certainement aussi pour l'éducation, où il est essentiel de créer des synergies entre les différentes initiatives et de mettre à profit les compétences des institutions, fonds et programmes du système des Nations Unies. De plus, l'EDD a démontré sa pertinence pour des objectifs de développement plus larges, notamment les OMD. L'approche intégrée et systémique de l'EDD est particulièrement propice à la création et au renforcement de telles synergies.

Conformément à son rôle de catalyseur de la coopération internationale, l'UNESCO concentrera ses efforts sur :

- sa position de chef de file et de coordonnatrice de la DEDD, en améliorant la coordination entre les institutions du système des Nations Unies et les organisations internationales et régionales pour la mise en œuvre des stratégies et cadres régionaux et nationaux de la DEDD, en renforçant les synergies et en resserrant les liens avec d'autres décennies, initiatives mondiales et processus relatifs aux OMD, ainsi qu'en intégrant l'EDD dans les stratégies de l'Initiative « Unis dans l'action » et dans les activités liées aux OMD ;
- le dialogue avec les gouvernements et d'autres acteurs essentiels pour faciliter les partenariats mondiaux et régionaux en encourageant la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud par la mise en place de réseaux plus efficaces et la promotion des efforts de coordination de l'EDD au niveau national, notamment en resserrant les liens entre les activités d'EDD et d'EPT ainsi qu'entre EDD et genre, moyens de subsistance durables, changement climatique, biodiversité et réduction des risques de catastrophe ;

- l'intégration de l'EDD dans les programmes et instruments normatifs internationaux pertinents de l'UNESCO, en affinant encore les approches intersectorielles, en particulier par le biais de la plate-forme intersectorielle sur l'EDD, et en resserrant les liens entre la DEDD et les principales conventions internationales relatives à la biodiversité, au changement climatique, à la désertification et à la diversité culturelle.

B. Développer et renforcer les capacités au service de l'EDD

La réorientation de l'éducation pour y intégrer les principes, valeurs et pratiques du développement durable doit non seulement se faire dans les institutions d'éducation formelle, mais également dans le cadre d'autres processus d'apprentissage et contextes sociaux. De plus, même si la mise en place d'une éducation qui donne aux individus les moyens de relever les grands défis du développement durable est un effort associant de multiples acteurs – une tâche pour l'ensemble de la société –, la responsabilité première en incombe aux pouvoirs publics. Pour soutenir cet effort, l'UNESCO reconnaît qu'il y a lieu de mettre en place des politiques adaptées et des programmes bien conçus. Le renforcement des aptitudes, compétences et connaissances professionnelles des enseignants et éducateurs, ainsi que la promotion d'une culture du suivi et de l'évaluation, sont des éléments essentiels à cet égard.

Conformément à sa fonction d'organisme de développement des capacités, l'UNESCO concentrera ses efforts sur :

- le renforcement des capacités et l'aide à l'élaboration des politiques pour appuyer la mise en œuvre de l'EDD au niveau national, en particulier dans l'éducation formelle, en menant ces actions en amont, en organisant des ateliers de formation pour les principales parties prenantes, en mettant à profit et en consolidant les réseaux existants en matière de capacités dans le domaine de l'EDD, notamment les réseaux de l'UNESCO tels que le Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO (réSEAU), en élaborant des outils/directives pour l'EDD, et en appuyant les études régionales sur l'intégration de l'EDD dans les politiques sectorielles, ainsi que la coopération interrégionale pour l'élaboration de politiques éducatives et d'une éducation de qualité grâce à l'EDD ;
- la réorientation des programmes de formation des enseignants en appuyant et aidant les ministères de l'éducation et les établissements d'enseignement supérieur à analyser et revoir les programmes et cursus, en renforçant et appuyant les communautés de pratiques des professionnels afin d'adapter les outils au contexte local et en échangeant des points de vue sur les méthodes d'enseignement et d'apprentissage novatrices en matière d'EDD, notamment en vue de l'intégration de l'éducation relative au changement climatique ;
- l'évaluation des progrès de l'EDD, en menant de nouvelles activités de renforcement des capacités de suivi et d'évaluation, en resserrant la coopération interrégionale et en poursuivant le suivi et l'évaluation qualitatifs et quantitatifs de la DEDD pour la Phase II (2010-2011) sur les processus et l'apprentissage pour l'EDD et pour la Phase III (2012-2015) sur l'impact et les résultats de la DEDD.

C. Élaborer, mettre en commun et appliquer les connaissances relatives à l'EDD

Le savoir est une composante essentielle de l'EDD. La promotion de la recherche, l'appui à la compréhension scientifique, ainsi que le partage et la diffusion de l'immense quantité de connaissances disponibles, y compris des savoirs traditionnels et autochtones, sont au cœur des activités de la DEDD. L'UNESCO apportera son soutien à l'élaboration de programmes nationaux de recherche et aidera à renforcer les capacités des établissements d'enseignement supérieur pour leur permettre d'entreprendre des activités de recherche et d'innovation en matière d'EDD.

Conformément à son rôle de laboratoire d'idées, l'UNESCO axera son action sur ce qui suit :

- aider les établissements de recherche à produire des connaissances, partager de nouvelles approches et améliorer un dialogue fondé sur des données factuelles, en encourageant l'élaboration de programmes nationaux de recherche, les programmes, les initiatives, les bonnes pratiques et les consultations en matière de recherche, notamment dans des domaines comme l'Enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP), le changement climatique, l'éducation relative à l'eau et les partenariats public/privé ;
- collecter et diffuser des informations sur les programmes, la recherche, les innovations, les bonnes pratiques et les outils en matière d'EDD, par divers moyens, notamment la série de publications sur la DEDD ;
- mettre les compétences disponibles au sein des réseaux UNESCO au service de ses programmes dans le domaine de l'éducation (notamment les Chaires UNESCO, l'Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne (TTISSA), les Écoles associées de l'UNESCO et le Réseau MAB (Programme sur l'homme et la biosphère) de réserves de biosphère, etc.) afin de promouvoir, renforcer et diffuser les connaissances et l'apprentissage en matière d'EDD ; resserrer la coopération entre les plates-formes intersectorielles (EDD, changement climatique, situation de post-conflit et de post-catastrophe, petits États insulaires en développement (PEID), prospective et anticipation, enseignement scientifique).

D. Préconiser l'EDD et améliorer la connaissance et la compréhension de la durabilité

Le succès de la Décennie repose sur l'élaboration et le partage d'une vision commune de l'EDD, ainsi que sur une mobilisation en faveur de la DEDD, tant au niveau d'ensemble qu'en vue d'objectifs bien ciblés. La société civile, les médias et le secteur privé constituent des partenaires essentiels pour parvenir à une mobilisation de grande ampleur. Il est nécessaire d'accroître la visibilité et d'améliorer l'image de l'EDD, en particulier parmi les éducateurs, les décideurs et les jeunes, afin de faire mieux connaître les enjeux du développement durable et de susciter une plus vaste adhésion.

En tant que chef de file pour le chapitre 36 (Promotion de l'éducation, de la sensibilisation du public et de la formation) d'Action 21, l'UNESCO s'attachera à :

- mener une action de persuasion/plaidoyer pour accroître la visibilité de la Décennie grâce à l'information, la sensibilisation et la mobilisation du public, notamment des événements et des campagnes de sensibilisation, la formation de professionnels des médias et des activités de communication lors des événements internationaux et régionaux, en particulier concernant le changement climatique ;
- souligner la pertinence de l'EDD face aux défis mondiaux de la durabilité en menant des activités de mobilisation autour d'événements et de thèmes clés, en mettant au point des outils de formation et de sensibilisation à l'intention de différents acteurs de l'éducation formelle, non formelle et informelle, en prêtant une attention particulière à l'éducation et à la protection de la petite enfance ainsi qu'aux filières d'apprentissage tout au long de la vie, et en rassemblant des informations sur la mise en œuvre de la DEDD aux niveaux local et mondial ;
- mobiliser davantage de fonds en faveur de l'EDD, grâce à l'échange d'informations sur les outils novateurs de mobilisation de ressources, à l'élaboration de stratégies de collecte de fonds et à l'identification de donateurs potentiels ;

- plaider pour l'inscription de l'EDD à l'ordre du jour des réunions et conférences internationales, en soulignant la pertinence et l'importance de l'EDD au regard des questions pertinentes débattues, en participant aux événements clés consacrés à l'éducation et en faisant figurer l'EDD à l'ordre du jour des grands forums consacrés à l'éducation et au développement.

La stratégie sera mise en œuvre conformément aux mesures proposées à l'annexe I.

UN REGARD VERS L'AVENIR

Des informations sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie seront fournies dans les rapports de la Directrice générale sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale (EX/4) à chaque session du Conseil exécutif jusqu'à la fin de 2014, ainsi que dans des rapports d'étape spécifiques destinés aux sessions du Conseil exécutif de 2011 et 2013 précédant les 36^e et 37^e sessions de la Conférence générale.

L'un des moments clés, marquant la conclusion de la DEDD, sera la conférence de clôture de la Décennie, qui sera organisée conjointement par le Japon et l'UNESCO en 2014. Cette conférence sera l'occasion de faire le point sur les réalisations de la DEDD et d'étudier comment poursuivre à l'avenir l'action entamée avec ce mouvement mondial en faveur de l'éducation et de l'apprentissage pour la durabilité. En outre, un rapport faisant le bilan de la Décennie sera présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies en 2015.

ANNEXE I

Activités proposées pour mettre en œuvre les principaux domaines d'action stratégique

A. Développer les synergies avec différentes initiatives en matière d'éducation et de développement et renforcer les partenariats entre parties prenantes de l'EDD

(a) Renforcer la position de l'UNESCO comme chef de file et coordonnatrice de la DEDD

- Intégrer l'EDD dans les stratégies de l'Initiative « Unis dans l'action » des Nations Unies au niveau des pays, notamment par le biais des processus du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), ainsi qu'en intensifiant les efforts liés aux OMD en partenariat avec d'autres organismes et organisations.
- Renforcer encore l'engagement des Nations Unies envers la DEDD, surtout au moyen de la coopération avec d'autres entités des Nations Unies telles que le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), ONU-Habitat, l'Université des Nations Unies (UNU), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), la Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies (SIPC) et les institutions partenaires de l'Éducation pour tous.
- Renforcer la coopération interinstitutions, notamment grâce :
 - o à une coordination accrue entre les institutions des Nations Unies, les organisations internationales et régionales quant aux stratégies et actions de la DEDD, par exemple :
 - en Afrique, renforcer les partenariats avec le PNUE/Fonds pour l'environnement mondial (PNUE/FEM) au niveau régional ;
 - dans la région des États arabes, élargir l'Équipe spéciale régionale sur la DEDD pour y inclure de nouveaux membres venus d'institutions des Nations Unies ainsi que d'organisations internationales et régionales ;
 - en Asie et dans le Pacifique, renforcer le rôle consultatif du Comité directeur interinstitutions des Nations Unies pour la DEDD ;
 - en Amérique latine et dans les Caraïbes, renforcer le partenariat avec le Bureau régional du PNUE et le Secrétariat de la Charte de la Terre ;
 - o au Comité directeur interinstitutions pour la DEDD afin d'améliorer la visibilité de la participation des Nations Unies dans la DEDD, d'organiser des manifestations conjointes lors des réunions des Nations Unies, notamment lors des sessions de la Commission du développement durable (CDD) et d'élaborer des publications conjointes concernant l'EDD ;
 - o à la suite donnée aux accords signés entre l'UNESCO et diverses organisations qui concernent l'EDD, comme ceux passés avec le PNUE, ONU-Habitat, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le Secrétariat du Commonwealth ;
 - o au soutien apporté à la mise en œuvre des différents cadres et stratégies régionaux pour l'EDD, en coordination avec les partenaires concernés dans les régions.
- Favoriser le resserrement des liens entre l'éducation aux droits de l'homme et l'EDD lors de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan d'action pour la deuxième phase (2010-2014) du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme (WPHRE).

- Améliorer la coopération avec des réseaux UNESCO comme le Réseau UNITWIN (Programme de jumelage des universités), les chaires UNESCO et le Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO (réSEAU).
- Renforcer la collaboration avec les centres et instituts de catégories 1 et 2 afin de créer des synergies d'expertise pour chercher à atteindre les objectifs de la DEDD.
- Multiplier les synergies et liens possibles avec d'autres décennies et initiatives globales : la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, la Décennie internationale d'action, « L'eau, source de vie », la Décennie internationale des populations autochtones, l'Alliance des civilisations, l'Initiative mondiale sur l'éducation et le VIH & SIDA (EDUSIDA), le Cadre d'action de Hyogo 2005-2015 et les processus liés aux OMD, ainsi que les engagements pris par les Nations Unies en matière de diversité culturelle et de dialogue interculturel.
- Coorganiser avec le Japon la Conférence de clôture de la Décennie.

(b) Poursuivre et élargir le dialogue avec les gouvernements et d'autres acteurs essentiels afin de faciliter les partenariats mondiaux et régionaux pour

- Faciliter la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud et les partenariats dans le cadre de la Décennie.
- Resserrer les liens entre l'EDD et l'EPT en entamant des dialogues EDD/EPT avec des acteurs essentiels ainsi qu'en cherchant à resserrer les liens entre EDD et genre, changement climatique et atténuation des risques de catastrophe, eu égard notamment à la mise en œuvre de la priorité 3 du Cadre d'action de Hyogo.
- Commencer à établir des liens plus étroits avec les médias afin d'assurer une information régulière et de qualité sur les questions relatives au développement durable.
- Organiser des réunions et promouvoir les échanges avec la société civile ainsi que renforcer son rôle, y compris s'agissant d'organisations de jeunes et d'organisations confessionnelles, d'organisations non gouvernementales (ONG) et du secteur privé, pour l'établissement de nouveaux partenariats et la mise en œuvre d'activités d'EDD.
- Préconiser l'intégration de l'EDD dans les programmes scolaires et les plans nationaux d'éducation ainsi que dans les méthodes d'éducation non formelle et informelle.
- Nouer un dialogue plus étroit avec les commissions nationales, les ministères responsables, les délégations permanentes et d'autres acteurs gouvernementaux afin de promouvoir la coordination nationale et les efforts d'EDD, notamment :
 - o en Afrique, plaider en faveur de la mise en place de comités multisectoriels nationaux pour l'EDD dans la Communauté économique des États de l'Afrique de Ouest (CEDEAO) et la Commission de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), ainsi que soutenir les travaux du Comité national pour l'EDD de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) ;
 - o dans la région des États arabes, fournir un soutien technique aux États membres en élargissant le rôle du réSEAU, du Centre international de l'UNESCO pour l'enseignement et l'information techniques et professionnels (UNEVOC) et des chaires UNESCO dans la réalisation des Objectifs de l'EPT et des OMD grâce à des activités d'EDD ;

- en Asie et dans le Pacifique, fournir une assistance technique aux États membres en vue de l'intégration de l'EDD dans la politique et la planification de l'éducation tout en tenant compte des efforts existants en matière d'EPT ;
- en Amérique latine et dans les Caraïbes, inclure et maintenir l'EDD dans le Programme 2002-2017 du Projet régional d'éducation pour l'Amérique latine et les Caraïbes (PRELAC) ;
- en Europe et en Amérique du Nord, développer davantage la coopération avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CENUE) quant à l'utilisation des indicateurs de l'EDD élaborés par son groupe d'experts.

(c) Intégrer davantage l'EDD dans les processus de programmation de l'UNESCO et dans d'importants instruments normatifs internationaux

- Perfectionner les approches intersectorielles de l'EDD, en particulier par le biais de la plateforme intersectorielle sur l'EDD et de la mise au point de matériels intersectoriels communs visant à promouvoir des approches multiperspectives des défis du développement durable.
- Resserrer les liens entre l'EDD et l'éducation aux droits de l'homme, l'éducation inclusive, l'éducation relative à l'eau, la diversité culturelle et l'égalité entre les sexes afin de rapprocher les programmes de l'EDD et de l'EPT.
- Étudier plus avant et favoriser les liens entre le programme de la DEDD et les principales conventions internationales, comme celles axées sur la biodiversité (contribuant à 2010 Année internationale de la biodiversité), la désertification et la diversité culturelle (notamment le patrimoine mondial, le patrimoine immatériel et la diversité des expressions culturelles).
- Promouvoir l'EDD comme le cadre le mieux adapté pour faire face, par l'éducation, aux questions liées au changement climatique dans le cadre des activités de suivi de la Déclaration de Bonn, du Séminaire international de l'UNESCO sur l'éducation au changement climatique (juillet 2009) et de l'Accord de Copenhague.
- Développer encore davantage la coopération avec les médias dans le domaine de l'EDD, ainsi que les travaux avec les centres multimédias communautaires.
- Créer, pour le secteur de l'éducation ainsi que pour d'autres secteurs, des espaces et des occasions leur permettant d'influer sur le Programme de l'EDD et de le faire avancer, en particulier :
 - en Afrique, soutenir l'inclusion d'une dimension EDD dans les programmes de l'UNESCO (Programme pour l'éducation de base en Afrique, Éducation et formation techniques et professionnelles, Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir, Initiative de formation des enseignants en Afrique subsaharienne, etc.) ;
 - dans la région des États arabes, apporter un soutien technique aux États membres pour la mise en œuvre de stratégies et de plans de travail nationaux d'EDD/DEDD ;
 - en Asie et dans le Pacifique, élaborer et adopter une approche intersectorielle de l'EDD et de la réduction du risque de catastrophe, de la culture et des savoirs autochtones.

B. Développer et renforcer les capacités au service de l'EDD

(a) Aider les États membres et les autres partenaires à mettre en œuvre la DEDD

- Améliorer le développement des capacités et l'aide à la formulation des politiques en amont et élaborer de nouveaux ensembles d'outils/directives afin de faire des recommandations et de donner des orientations aux décideurs quant à la bonne formulation de la politique d'EDD.
- Appuyer la mise en œuvre de l'EDD au niveau national, notamment :
 - o en mettant en place des moyens de renforcement des capacités d'intégration des stratégies de l'EDD dans les bilans communs de pays (BCP) et les programmes PNUAD au niveau des pays ;
 - o en établissant des listes d'experts de l'EDD afin de fournir en temps voulu un soutien technique à la demande des pays membres et des secteurs de programme de l'UNESCO ;
 - o en Afrique, en soutenant l'intégration de l'EDD dans l'éducation, les politiques et programmes de réduction de la pauvreté/de développement ;
 - o dans la région des pays arabes, en donnant aux États membres des conseils sur la formulation des politiques de mise en œuvre de la phase 2 du Cadre régional d'orientation sur l'EDD (2008-2011) – engagement et construction ;
 - o en Asie et dans le Pacifique, en veillant à l'application de l'EDD à l'échelle de l'ensemble du secteur de l'éducation, depuis la planification (par le biais du programme et de la formation des enseignants) jusqu'au niveau des communautés locales en mettant l'accent sur les questions et les besoins particuliers au contexte local (grâce à des projets comme le Programme de redressement de l'éducation au Myanmar (MERP) et sur le changement climatique au Cambodge) ;
 - o en Amérique latine et dans les Caraïbes, en faisant le point de la mise en œuvre réelle des politiques d'EDD élaborées par les États membres et en fournissant une assistance technique aux autres États membres lors du processus d'élaboration des politiques.
- Appuyer les études régionales sur l'intégration de l'EDD dans les politiques sectorielles, ainsi que la coopération interrégionale pour l'élaboration de politiques éducatives et de programmes de qualité, grâce à des outils comme l'« ESD Lens » (la composante « Éducation dans l'optique du développement durable).
- Organiser des ateliers de formation à l'EDD pour des journalistes au moyen du kit de l'UNESCO « Les médias en tant que partenaires ».
- Renforcer les capacités des décideurs et du personnel du secteur privé en vue de la mise en œuvre de l'EDD.
- Soutenir le renforcement des capacités en matière d'EDD dans les domaines de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle à l'intention des responsables politiques et des planificateurs.
- Promouvoir l'EDD comme moyen d'aborder le changement climatique, la réduction du risque de catastrophe et la durabilité des ressources en eau douce en tant que composantes du programme et de la planification de l'éducation dans les pays les plus exposés, surtout les petits États insulaires en développement.

- Promouvoir l'approche scolaire globale comme un moyen efficace de mettre en œuvre des méthodes d'apprentissage holistiques.
- Promouvoir l'EDD dans l'éducation et la protection de la petite enfance (EPPE), surtout en contribuant à la Conférence mondiale sur l'éducation et la protection de la petite enfance qui se tiendra à Moscou du 27 au 29 septembre 2010, et à son suivi.

(b) Aider les États membres à réorienter les programmes de formation des enseignants pour prendre en compte la problématique du développement durable

- Soutenir la formation des enseignants :
 - o aider les ministères de l'éducation et les établissements d'enseignement supérieur à analyser et réviser les programmes et cursus de formation ;
 - o organiser des consultations régionales et des activités de renforcement des capacités des enseignants de l'EFTP ;
 - o en Afrique, élaborer des directives et des outils pour intégrer les principes de l'EDD dans les programmes TTISSA ;
 - o dans la région des États arabes, aider au développement des capacités des responsables politiques et des établissements en réorientant la formation des enseignants à l'aide des modules d'enseignement et d'apprentissage de l'EDD (Enseigner et apprendre pour un avenir durable – en version arabe) ;
 - o en Asie et dans le Pacifique, travailler en collaboration plus étroite avec le Centre d'Asie du Sud-Est pour l'apprentissage tout au long de la vie au service du développement durable (SEA-CLLSD), dont les Philippines sont l'hôte, et tisser des liens avec l'Institut mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable à New Delhi (Inde) une fois qu'il sera inauguré ;
 - o en Amérique latine et dans les Caraïbes, élaborer et utiliser des modules de formation des maîtres à l'EDD avant leur entrée en fonction.
- Renforcer la formation des maîtres à l'EDD en soutenant le réseau international d'instituts de formation des enseignants associé à la Chaire UNESCO de l'Université York, notamment grâce à l'organisation de consultations du réseau (par exemple : réunion de mai 2010), à la création de réseaux sous-régionaux et à la mise en place de plates-formes d'échanges, etc.
- Appuyer les communautés de pratiques des professionnels de l'éducation afin d'adapter les outils à leur milieu, d'améliorer les échanges sur les approches de l'EDD, les expériences novatrices dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage de l'EDD, y compris par la mise en réseau électronique.

(c) Aider les États membres à poursuivre l'élaboration de cadres d'évaluation et de suivi, ainsi que d'outils et d'indicateurs permettant d'évaluer les progrès de l'EDD

- Mener des activités de renforcement des capacités de suivi et d'évaluation (S&E) dans les États membres en collaboration avec les bureaux régionaux et les bureaux multipays de l'UNESCO.
- Intensifier la collaboration interrégionale sur le suivi et l'évaluation de la DEDD et partager les expériences afin de promouvoir une culture et des pratiques du suivi et de l'évaluation.
- Soutenir les efforts menés à l'échelon régional pour développer des outils et des indicateurs pour l'ED, afin de favoriser la collecte de données et l'intégration d'indicateurs de l'EDD dans les politiques d'éducation au développement et dans les stratégies de réduction de la pauvreté.
- Poursuivre la mise en œuvre du projet mondial de suivi et d'évaluation de la DEDD :
 - o Phase II sur les processus et l'apprentissage pour l'EDD (2010-2011)
 - o Phase III sur l'impact et les résultats de la DEDD (2012-2015).
- Assurer la prise en compte des principes de la diversité culturelle et du dialogue interculturel dans le processus de suivi et d'évaluation.
- Veiller à la cohérence en termes de suivi et d'évaluation avec les stratégies régionales d'EDD et les cadres actuellement en place.

C. Élaborer, mettre en commun et appliquer les connaissances relatives à l'EDD

(a) Promouvoir, à travers les programmes, instituts et réseaux de l'UNESCO, la recherche portant sur l'EDD

- Produire des connaissances, mettre en commun les nouvelles approches et améliorer la concertation fondée sur des données factuelles, grâce à la démarche suivante :
 - o poursuivre les échanges sur le programme de recherche associé à la DEDD et exploiter les résultats de sa mise en œuvre ;
 - o promouvoir les programmes, initiatives, bonnes pratiques et découvertes intéressant la recherche, notamment lorsqu'ils émanent du secteur privé ;
 - o renforcer et mieux exploiter la contribution des Chaires UNESCO à la Décennie ;
 - o coopérer avec l'Université des Nations Unies dans le cadre des centres d'excellence régionaux ;
 - o réfléchir aux modalités de création d'une plate-forme en ligne pour la recherche en matière d'EDD.
- Appuyer l'élaboration de programmes nationaux de recherche, notamment grâce aux mesures suivantes :
 - o dans la région des États arabes, développer la recherche sur les politiques en matière d'EDD (notamment sur les innovations en matière de programmes et sur la formation des enseignants) dans un certain nombre d'universités et de centres ;

- en Asie et dans le Pacifique, instaurer une relation et des échanges de travail avec les instituts de catégorie 1 et les centres de catégorie 2 de la région, notamment en ce qui concerne le changement climatique ;
- en Amérique latine et aux Caraïbes, obtenir de l'Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC) qu'il fasse de l'EDD une priorité de ses programmes et activités.
- Développer la constitution de réseaux avec des structures qui mènent des recherches et ont des pratiques similaires, dans le but d'explorer les liens entre la culture et l'EDD au niveau des politiques et des pratiques, notamment grâce à l'établissement d'une Chaire UNESCO en « culture » et EDD.
- Organiser des consultations régionales afin de promouvoir les recherches sur l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) dans l'optique de l'EDD dans divers domaines – jeunesse, VIH/SIDA, éducation relative à l'eau – et les partenariats public/privé entre membres du Réseau du Centre international de l'UNESCO pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels (UNEVOC).
- Diffuser les conclusions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC), de la plate-forme thématique sur la connaissance et l'éducation de l'ONU et des partenaires de la SIPC (UNICEF, Plan International, Save the Children, etc.) au sujet de l'EDD et de la prévention des catastrophes.

(b) Améliorer les résultats de l'UNESCO en tant que centre d'échange d'informations

- Recueillir et diffuser des informations sur les programmes, les innovations, les bonnes pratiques, les principes directeurs et les matériels d'apprentissage en matière d'EDD et les faire connaître en particulier aux décideurs et aux praticiens qui utilisent des outils d'information et de communication, des sites Web et d'autres moyens de communication.
- Poursuivre la série de publications consacrées à la DEDD grâce aux mesures suivantes :
 - repérer de bonnes pratiques et les faire connaître ;
 - publier des documents techniques, notes d'orientation, directives et outils en matière d'EDD ;
 - faire réaliser des études de cas et recueillir des exemples de bonnes pratiques dans les domaines de l'EFTP intéressant l'EDD.
- Promouvoir et diffuser les résultats des recherches et les innovations, bonnes pratiques et matériels d'apprentissage en matière d'EDD grâce aux dispositions suivantes :
 - utiliser la boîte à outils et les matériels de formation des enseignants à l'éducation dans l'optique du développement durable ;
 - utiliser la programmation dans l'optique de la diversité culturelle et les outils de promotion du dialogue interculturel mis au point par l'UNESCO dans la perspective de l'EDD ;
 - s'appuyer sur les services en ligne de l'UNEVOC et sur les programmes de publication du Centre ;
 - élaborer et rendre opérationnelle une plate-forme de ressources électronique pour la région Asie et Pacifique ;

- enrichir les pages consacrées à l'EDD sur la plate-forme en ligne du Bureau de l'UNESCO à Santiago sur les innovations éducatives (RED INNOVEMOS) ;
- perfectionner les sites Web existants consacrés à l'EDD au Siège de l'UNESCO et dans les Bureaux extérieurs, en termes de clarté et de structure des messages portant sur la DEDD ;
- utiliser le Portail de l'Eau de l'UNESCO et le bulletin d'information ;
- poursuivre la coopération à la constitution de la « Bibliothèque d'or » de la SIPC sur la prévention des catastrophes.

(c) Mobiliser les compétences qui existent au sein des secteurs de programme de l'UNESCO et de ses réseaux et en tirer pleinement parti

- Élaborer conjointement, au niveau intersectoriel, un outil visant à faciliter la réflexion sur l'EDD selon des multiples perspectives, grâce à un apprentissage interdisciplinaire et interculturel, et utilisable dans différentes structures éducatives, y compris dans les médias.
- Articuler les principes de l'EDD sur ceux de l'égalité des sexes, de la diversité culturelle et du dialogue interculturel, notamment lorsque sont utilisés ou adaptés des outils d'élaboration de politiques et de programmation ; en promouvoir l'utilisation dans le contexte de la DEDD.
- Poursuivre les activités intersectorielles menées avec le Secteur des sciences et consacrées à l'éducation et à la prévention des catastrophes naturelles, et renforcer la coopération entre les plates-formes intersectorielles (changement climatique, situation de post-conflit et de post-catastrophe, petits États insulaires en développement, prospective et anticipation, enseignement scientifique).
- Renforcer la coopération avec les réseaux de l'UNESCO afin de promouvoir, de développer et de faire adopter l'apprentissage dans l'optique de l'EDD, par l'entremise des entités suivantes :
 - les Chaires UNESCO, grâce à l'établissement du Groupe de travail des Chaires UNESCO pour l'EDD et au renforcement des réseaux de Chaires UNESCO sur l'EDD et de leur coopération avec d'autres Chaires (en particulier les Chaires UNESCO sur le développement urbain durable), l'Association internationale des universités et d'autres institutions d'enseignement supérieur et le Groupe d'experts chargé du suivi et de l'évaluation de la DEDD (MEEG) ;
 - le Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO (réSEAU), en renforçant l'information à l'intention des écoles ; en concevant avec des partenaires des documents sur les questions liées à l'EDD, en particulier celles qui intéressent le changement climatique – on pense par exemple au manuel de référence des enseignants sur le changement climatique ; en coopérant à l'expérimentation de l'utilisation de documents d'apprentissage à l'appui des documents audiovisuels consacrés à l'EDD et des ateliers de renforcement des capacités en matière d'EDD pour les coordonnateurs du réseau et les enseignants ;
 - le Programme sur l'homme et la biosphère et le Réseau mondial de réserve de biosphère, en particulier dans le cadre de l'action menée au titre de la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid pour les réserves de biosphère (2008-2013), et en utilisant les réserves de biosphère de l'UNESCO en tant que lieux d'apprentissage et d'enseignement de l'EDD sur le terrain ;

- le Centre UNESCO du patrimoine mondial, en particulier dans le cadre de la coopération au titre des programmes éducatifs consacrés au patrimoine mondial (par exemple, avec le concours des guides culturels spécialisés dans le patrimoine mondial en Asie et dans le Pacifique) ;
- UNEVOC, s'agissant en particulier de la diffusion des connaissances et des meilleures pratiques en matière d'EDD dans la région des États arabes avec le concours de certains centres UNEVOC (EDD-EFTP) et d'écoles secondaires membres du réseau ;
- le Programme hydrologique international (PHI), l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau, le réseau des centres sur l'eau placés sous l'égide de l'UNESCO et le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau, ainsi que des partenaires intersectoriels (tels que l'UNITWIN, le réseau et l'UNESCO-UNEVOC) et des partenaires extérieurs (tels que le Programme d'ONU-Eau pour le développement des capacités dans le cadre de la Décennie, Capacity Building International, InWEnt (Allemagne) et le Colombo Plan Staff College pour l'enseignement technique), en assurant la promotion de l'éducation relative à l'eau.

D. Préconiser l'EDD et améliorer la connaissance et la compréhension de la durabilité

(a) Renforcer l'action de persuasion/promotion menée par l'UNESCO et accroître ainsi la visibilité de la Décennie

- Améliorer l'information du public, la sensibilisation et la mobilisation aux fins de l'EDD et de la DEDD, grâce à une démarche de communication très diversifiée, et notamment :
 - organiser diverses manifestations, en particulier en liaison avec les Journées internationales célébrées par les Nations Unies ;
 - élaborer des documents éducatifs destinés à accompagner des supports audiovisuels (série internationale de documentaires sur les artisans du changement) ;
 - faire connaître l'EDD et la DEDD lors de conférences, séminaires et ateliers internationaux et régionaux, et au moyen de campagnes de sensibilisation ;
 - encourager la mise en place de coordonnateurs de la DEDD et de l'EDD au niveau national ;
 - mettre en relief, à la fin de la DEDD, les accomplissements rendus possibles par la Décennie.
- Travailler davantage avec les médias sur des thèmes liés à l'EDD afin de toucher et d'informer le plus large public possible, notamment en menant des activités de perfectionnement à l'intention de professionnels des médias et d'étudiants en journalisme, à propos d'un certain nombre d'enjeux.
- Intensifier la mobilisation/sollicitation des pouvoirs publics au sujet de la DEDD, au moyen de l'organisation de réunions de divers ministres au plan régional, afin de susciter un consensus autour de l'EDD et de sa mise en œuvre au niveau intersectoriel.
- Aider les ONG, la société civile et d'autres groupes à faire campagne pour que des mesures soient prises aux fins d'une mise en œuvre adéquate de l'EDD.
- Soutenir les initiatives prises par les États membres dans le domaine de l'EDD, en définissant des objectifs propres à relier l'éducation au développement socioéconomique.

- Encourager la formation de partenariats axés sur l'EDD entre écoles et population locale.
- Faire connaître l'EDD au plus grand nombre, au moyen des technologies de l'information et en particulier des outils Web 2.0.

(b) *Mettre au point des outils de sensibilisation*

- Faire ressortir la pertinence et l'importance de l'EDD face aux problèmes de durabilité que connaît la planète, en mobilisant autour de thèmes et de phénomènes essentiels tels que le changement climatique et la prévention des catastrophes.
- Coopérer avec des institutions spécialisées du système des Nations Unies, ainsi qu'avec d'autres organisations internationales et régionales, aux fins de l'exécution des programmes d'EDD, en obtenant la participation de décideurs et de célébrités de premier plan.
- Élaborer et diffuser des notes d'information, ainsi que des outils d'apprentissage, de formation et de sensibilisation, portant sur divers thèmes liés à l'EDD et présentées sous diverses formes (notamment des ressources destinées à l'apprentissage en ligne) à l'intention de différents partenaires, comme les gouvernements, le secteur privé, etc.
- Plaider pour la mobilisation de ressources et de fonds adéquats en faveur de l'EDD, notamment grâce à l'échange d'informations et de bonnes pratiques entre bureaux extérieurs et commissions nationales, s'agissant notamment d'outils novateurs pour la mobilisation de ressources et la mise au point de stratégies de collecte de fonds pour l'EDD.
- Organiser une série d'ateliers de formation de professionnels des médias dans différentes régions afin d'accroître la couverture consacrée à l'EDD et à la DEDD.
- Rendre compte, par l'entremise de divers moyens de communication, de la mise en œuvre de la Décennie dans une perspective qui soit à la fois locale, nationale, régionale et mondiale.

(c) *Intensifier les efforts et les initiatives de l'UNESCO pour faire en sorte que l'EDD figure en meilleure place dans le programme d'action international*

- Promouvoir la DEDD en organisant des débats/tables rondes sur les problèmes associés à la mise en œuvre de l'EDD, et encourager les échanges de données d'expérience entre bureaux extérieurs au sujet de l'EDD, puis en faire bénéficier les États membres et le grand public.
- Souligner la pertinence et l'importance de l'éducation et de la formation en vue du développement durable dans les grands forums consacrés à l'éducation et au développement tels que les conférences et processus internationaux, notamment le G-8, le G-20, la Commission du développement durable, le Groupe de haut niveau sur l'EPT, l'Initiative E-9, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, le Forum économique mondial et les conférences mondiales des Nations Unies [notamment la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui se tiendra en 2012 au Brésil (Rio+20)].
- S'assurer que les stratégies et les cadres régionaux définis pour l'EDD au plan régional sont bien connus et mis en œuvre, mais aussi que les travaux menés dans le cadre de la DEDD sont étroitement corrélés aux efforts déployés à la poursuite des Objectifs du Millénaire et aux bilans communs de pays et plans-cadres des Nations Unies pour le développement, aux descriptifs de programme de pays conçus par des organismes des Nations Unies, à la Stratégie d'appui de l'UNESCO à l'éducation nationale (UNESS) et aux autres processus pertinents au niveau national, en liant l'EDD aux questions pertinentes qui sont débattues à l'échelle internationale.

- Promouvoir le rôle joué par le Comité de coordination interinstitutions sur la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable et d'autres mécanismes interinstitutions ou initiatives intergouvernementales au niveau régional (comme le Projet régional d'éducation pour l'Amérique latine et les Caraïbes) au titre de la promotion de l'intégration et du suivi des projets et initiatives d'EDD auprès des institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres organisations internationales et régionales.
- Participer aux principales rencontres intéressant l'éducation et faire en sorte que l'EDD soit inscrite à leur ordre du jour.

ANNEXE II

Déclaration de Bonn

Nous, les participants réunis à la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation pour le développement durable tenue à Bonn, en Allemagne, du 31 mars au 2 avril 2009, avons exprimé notre soutien à la Déclaration suivante et lançons un appel à l'action tel que suit :

1. Malgré une croissance économique sans précédent au 20^e siècle, la pauvreté et l'inégalité persistantes affectent toujours trop d'individus, notamment ceux qui sont les plus vulnérables. Les conflits continuent de cristalliser l'attention sur la nécessité de bâtir une culture de la paix. La crise financière et économique mondiale met en évidence les risques associés à des modèles et des pratiques de développement économique non viables axés sur les résultats à court terme. La crise alimentaire et la faim dans le monde est un problème de plus en plus sérieux. Des modèles de production et de consommation non viables créent des impacts environnementaux qui compromettent les choix des générations présentes et futures et la durabilité de la vie humaine sur terre, comme en témoigne le changement climatique.
2. Dix ans après le début du 21^e siècle, le monde se trouve confronté à des défis et des problèmes associés au développement et aux modes de vie considérables, complexes et interdépendants. Les défis sont liés aux valeurs qui sont à l'origine des sociétés non durables. Les défis sont interconnectés et leur résolution exige une mobilisation politique plus forte et une action déterminée. Nous disposons des connaissances, de la technologie et des savoir-faire nécessaires pour inverser la situation. Nous devons mobiliser notre potentiel pour utiliser toutes les opportunités destinées à améliorer les actions et impulser le changement.
3. L'impact du développement non durable, des priorités, des responsabilités et des capacités à répondre varie d'une région à l'autre, et entre les pays en développement et les pays développés. Tous les pays doivent travailler main dans la main pour assurer le développement durable aujourd'hui et à l'avenir. L'investissement dans l'éducation pour le développement durable (EDD) est un investissement dans l'avenir, et peut représenter une mesure salvatrice, notamment dans les pays sortant d'un conflit ou les moins développés.
4. Nous avons besoin d'un engagement partagé en faveur de l'éducation qui donne aux individus les moyens du changement tout en nous appuyant sur les promesses faites à Jomtien, Dakar et Johannesburg. De par sa qualité, cette éducation doit doter les apprenants des valeurs, de la connaissance, des savoir-faire et des compétences requises pour une vie durable, une participation à la société et un travail décent. Le programme de l'Education Pour Tous (EPT) souligne que l'existence d'une éducation de base est cruciale pour le développement durable. Il insiste également sur l'apprentissage préscolaire, l'éducation des populations rurales et l'alphabétisation des adultes. Les résultats en matière d'alphabétisation et de connaissances de bases en arithmétique contribuent à une éducation de qualité et sera essentielle au succès de l'EDD.
5. L'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie peuvent nous aider à instaurer des modes de vie reposant sur la justice économique et sociale, la sécurité alimentaire, l'intégrité écologique, des moyens d'existence durables, le respect de toute forme de vie et de fortes valeurs qui favorisent la



cohésion sociale, la démocratie et l'action collective. L'égalité entre les sexes, notamment en ce qui concerne la participation des femmes et des filles dans l'éducation, est cruciale pour le développement durable. L'éducation pour le développement durable est un impératif immédiat pour garantir une vie durable, les aspirations et l'avenir des jeunes.

Éducation pour le développement durable au 21^e siècle

6. L'éducation au développement durable donne une nouvelle orientation à l'éducation et l'apprentissage pour tous. Elle défend une éducation de qualité, et est ouverte à tous les individus sans exception. Elle s'appuie sur des valeurs, des principes et des pratiques indispensables pour répondre efficacement aux défis actuels et futurs.

7. L'EDD aide les sociétés à faire face aux différentes priorités et aux différents problèmes tels que l'eau, l'énergie, le climat, les catastrophes naturelles et la réduction des risques, la perte de biodiversité, les crises alimentaires, les risques sanitaires, la vulnérabilité et l'insécurité sociales. Elle est essentielle pour le développement d'une pensée économique nouvelle. L'EDD contribue à créer des sociétés aptes au changement par une approche systémique et structurelle, saines et durables. Elle confère une nouvelle pertinence, qualité, signification et raison d'être aux systèmes d'éducation et de formation. Elle engage les contextes d'éducation formel, non formel et informel, et tous les secteurs de la société dans un processus d'apprentissage tout au long de la vie.

8. L'EDD s'appuie sur les valeurs de tolérance, de justice, d'équité, de suffisance et de responsabilité. Elle fait la promotion de l'égalité entre les sexes, de la cohésion sociale et de la réduction de la pauvreté et accorde une place importante à la responsabilité, l'intégrité et l'honnêteté, comme énoncé dans la Charte de la Terre. Les principes qui sous-tendent l'EDD prônent des modes de vie durables, la démocratie et le bien-être humain. La protection et la restauration de l'environnement, la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles, l'action face à des modes de production et de consommation non durables et la création de sociétés justes et pacifiques sont également d'importants principes qui font partie intégrante de l'EDD.

9. L'EDD met l'accent sur des approches créatives et critiques, sur la capacité à penser à long terme, l'innovation, l'aptitude à faire face à l'incertitude et à résoudre des problèmes complexes. L'EDD fait ressortir clairement l'interdépendance de l'environnement, de l'économie, de la société et de la diversité culturelle aux niveaux local et mondial et prend en compte le passé, le présent et l'avenir.

10. En lien avec les différents besoins et les conditions de vie réelles des populations, l'éducation fournit les outils qui permettront de trouver des solutions et sait tirer partie des pratiques et des savoirs ancrés dans les cultures locales, ainsi que des nouvelles idées et technologies.

Progrès de la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable de l'ONU

11. Au cours des cinq premières années de la Décennie des Nations unies pour l'éducation en vue du développement durable, dirigée et coordonnée par l'UNESCO, de nombreux pays ont progressé dans





la mise en oeuvre de l'EDD et ont élaboré des cadres politiques innovants. Par ailleurs, un certain nombre d'agences de l'ONU, d'ONG, d'instances régionales et de réseaux partenaires ont mis en place des initiatives concrètes au service de domaines spécifiques de l'EDD. Nombreuses sont les personnes et les organisations qui sont mobilisées et qui agissent. Les efforts en faveur d'une meilleure compréhension, promotion, mise en oeuvre et évaluation de l'EDD sont engagés. Un cadre mondial de suivi et d'évaluation a été conçu. Les efforts au niveau mondial ont été complétés par des stratégies et des initiatives régionales.

12. Nous reconnaissons que l'éducation est un facteur significatif de l'amélioration du bien-être humain. Nous disposons désormais de connaissances et d'expérience, de la technologie et des savoir-faire nécessaires pour améliorer de manière significative les contenus, les méthodes et la finalité de l'éducation. Nous savons comment commencer à réorienter les systèmes d'éducation afin de mettre l'accent sur l'apprentissage tout au long de la vie. Avec l'EDD, nous apprenons à améliorer les liens entre l'éducation formelle, non formelle et informelle. Nous savons combien il est important de renforcer et de partager la connaissance que nous avons des processus de changement de l'éducation.

13. La science nous a apporté une meilleure connaissance du changement climatique et des systèmes permettant la vie sur terre. Elle a accumulé beaucoup de connaissances sur le VIH et le sida, le paludisme, la tuberculose, les maladies du coeur, et autres problèmes de santé majeurs. Nous connaissons mieux les systèmes naturels, les impacts de l'activité humaine sur eux, et la façon dont la biodiversité contribue à notre bien-être. Nous savons que la pensée économique actuelle doit changer, et qu'il faut éviter toute forme de production et de consommation non viable et promouvoir et soutenir l'émergence de pays 'développés de manière durable'. Les sciences sociales nous ont fourni un éclairage sur les aspects éthiques, culturels, cognitifs et affectifs du développement humain, ainsi que sur la sociologie du changement.

14. Nous devons maintenant traduire ce savoir en action. Cela est particulièrement important pour consolider et accroître les résultats de la DEDD de l'ONU dans les cinq prochaines années, mais aussi pour garantir une mise en oeuvre à plus long terme de l'EDD.

Un appel à l'action

15. La progression de l'EDD reste très inégalement répartie et exige des approches différentes adaptées aux différents contextes. Au cours des prochaines années, les pays développés et en développement, la société civile et les organisations internationales devront déployer d'importants efforts pour :

Au niveau politique dans les états membres

a) **Promouvoir la contribution de l'EDD à l'ensemble de l'éducation et à l'obtention d'une éducation de qualité**, en veillant notamment à encourager les liens entre l'EDD et l'EPT sur la base d'une approche systémique et cohérente. Renforcer les buts du programme de l'EDD dans les forums internationaux et au niveau national.

b) **Accroître la sensibilisation et la compréhension du public en matière de développement durable et d'EDD**, en intégrant et en étendant les enseignements et les savoirs acquis durant les cinq





premières années de la DEDD de l'ONU aux politiques et programmes de sensibilisation du public, et aux différentes formes d'apprentissage informel. Il convient d'ajouter à cela la promotion du rôle de la contribution des médias à la sensibilisation et à la connaissance du public relatives aux questions de durabilité. Cela devrait également comprendre le renforcement des capacités des professionnels des médias.

- c) **Réorienter les systèmes d'éducation et de formation afin qu'ils s'attellent aux questions de durabilité par le biais de politiques cohérentes aux niveaux national et local.** Développer et élaborer des politiques d'EDD en recourant à des approches coordonnées intersectorielles/interministérielles qui mobilisent également le monde des affaires et le secteur corporatif, la société civile, les communautés locales et la communauté scientifique.
- d) **Développer et renforcer une coopération et des mécanismes internationaux, régionaux et nationaux existants en faveur de l'EDD, qui respectent la diversité culturelle.** Etablir des comités, des réseaux et des communautés régionaux et nationaux œuvrant en faveur de l'EDD régionales et nationales, qui renforcent les liens local-national et national-mondial ainsi que la **coopération Nord-Sud-Sud et Sud-Sud.**
- e) **Mobiliser des ressources et des fonds appropriés en faveur de l'EDD,** notamment en intégrant l'EDD dans les politiques de développement et les cadres budgétaires nationaux, dans le processus d'élaboration de programmes communs entre pays de l'ONU et autres cadres politiques au niveau national (tels que les approches sectorielles), ainsi que dans les initiatives liées à l'EPT ou aux OMD. Inscrire l'EDD dans les priorités des fondations et des bailleurs de fonds

Au niveau de la pratique

- f) **Soutenir l'intégration des questions de développement durable en utilisant une approche structurelle et systémique dans l'éducation formelle, non formelle et informelle à tous les niveaux,** notamment par le développement de méthodes pédagogiques efficaces, de la formation des enseignants, de la pratique d'enseignement, des programmes, des supports d'enseignement et des capacités à encadrer l'éducation, mais aussi en reconnaissant la contribution significative de l'éducation non formelle et de l'apprentissage informel, ainsi que de la formation professionnelle et de l'apprentissage sur le lieu de travail. Le développement durable est un thème transversal important pour toutes les disciplines et secteurs.
- g) **Réorienter les curriculums les programmes de formation des enseignants** afin d'intégrer l'EDD dans les programmes de formation initiale et continue. Encourager les instituts de formation des enseignants, **les enseignants** et les **professeurs** à travailler en réseau, à mettre au point et à rechercher **une pratique pédagogique** solide. Aider notamment les enseignants à développer des stratégies d'EDD qui puissent fonctionner dans des classes à grand effectif, et à évaluer les processus d'apprentissage en EDD.
- h) Promouvoir un dialogue politique reposant sur des données probantes, sur des stratégies **de recherche, de suivi et d'évaluation** pertinentes, et sur le **partage et l'identification de pratiques exemplaires.** Développer des indicateurs d'EDD nationaux qui puissent servir de base à une mise en œuvre et un réexamen efficace des résultats et des processus d'EDD.
- i) **Développer et accroître les partenariats relatifs à l'EDD afin d'intégrer l'EDD dans la formation, la formation professionnelle et l'apprentissage sur le lieu de travail** en impliquant la





société civile, les secteurs privé et public, les ONG, et les partenaires du développement. L'EDD doit devenir partie intégrante de la formation des dirigeants de l'industrie, des syndicats, des organisations à but non lucratifs ainsi que celles basées sur le volontariat et les services publics. Réorienter les programmes de l'EFTP en vue de l'inclusion de l'EED.

j) **Impliquer la jeunesse dans la conception et la mise en œuvre de l'EDD.** Faire appel à l'engagement, à la solidarité et au potentiel de la jeunesse, des ses organisations et de ses réseaux pour renforcer l'EDD. Encourager une appropriation par les jeunes des questions et des problèmes d'EDD.

k) **Accroître la contribution majeure et le rôle fondamental de la société civile** en stimulant le débat et la participation publics, et initier des actions d'EDD. Examiner par quels moyens approfondir cette participation et cette mobilisation.

l) **Reconnaître et mesurer la valeur de l'apport considérable des systèmes de savoirs traditionnels, autochtones et locaux à l'EDD,** ainsi que des différentes contributions culturelles en matière de promotion de l'EDD.

m) L'EDD devrait activement promouvoir **l'équité entre les sexes** et créer également les conditions et stratégies qui permettent aux femmes de partager la connaissance et l'expérience destinées à amener le changement sociale et le bien-être humain.

n) **Développer la connaissance par la création de réseaux d'EDD.** Identifier et soutenir les établissements scolaires, les universités et autres institutions d'enseignement supérieur et de recherche, les centres de formation et les réseaux d'éducation qui pourraient servir de centres d'expertise et d'innovation et qui, à ce titre, sont susceptibles de développer et de partager des connaissances, et de créer des ressources pour l'EDD. Examiner le potentiel de sites géographiques et biorégionaux spécifiques qui pourraient servir de 'laboratoires' d'EDD délimités dans l'espace.

o) Encourager et stimuler **l'excellence scientifique, la recherche et le développement de nouveaux savoirs** pour l'EDD par le biais de la **participation des réseaux d'institutions d'enseignement supérieur et de recherche** sur l'EDD. Mobiliser les principales fonctions des universités : l'enseignement, la recherche, et les services à la communauté pour renforcer la connaissance mondiale et locale sur l'EDD, et utiliser les Chaires et les réseaux programmatiques UNESCO sur l'EDD dans ce processus. Créer des structures institutionnelles et organisationnelles qui favorisent la flexibilité, la participation des étudiants et des programmes pluridisciplinaires et développer des projets modèles qui puissent répondre à la complexité et l'urgence de l'EDD. Des dispositifs doivent être mis en place pour récompenser les initiatives et la recherche relatives à l'EDD dans l'enseignement supérieur.

p) **Développer des mécanismes institutionnels** durant la Décennie des Nations unies pour l'éducation en vue du développement durable ainsi que d'autres Décennies en cours telles que la Décennie internationale pour l'action « L'eau, source de vie » qui garantiront la poursuite de la mise en œuvre de l'EDD au-delà de ces Décennies.



q) **Mobiliser l'expertise disponible au sein du system de l'ONU** pour renforcer la position de l'EDD dans les conventions par exemple celles axées sur la biodiversité, le changement climatique, la désertification et l'héritage culturel intangible.

r) **Intensifier les efforts dans les systèmes d'éducation et de formation pour apporter une réponse aux défis cruciaux et urgents de la durabilité** tels que le changement climatique, l'eau et la sécurité alimentaire en mettant au point des plans et/ou programmes d'action spécifiques sous les auspices de la DEDD des Nations Unies et de ses partenariats.

16. Les participants à la Conférence mondiale sur l'EDD 2009 demandent à l'UNESCO, agence chef de file de la DEDD, de :

a) Renforcer sa position de chef de file et de coordinatrice de la DEDD des Nations Unies développée sur la base du *Plan international de mise en œuvre* en coopération avec les autres agences et programmes des Nations Unies telles que l'UNU, le PNUE, les agences de soutien à l'EPT (UNICEF, PNUD, UNFPA et la Banque Mondiale) - entres autres - et intégrer l'EDD dans les stratégies 'Une seule ONU' au niveau des pays, particulièrement par le biais des processus d'UNDAF.

b) Aider les Etats membres et les autres partenaires à mettre en œuvre la DEDD de l'ONU, notamment par le biais du renforcement des capacités en amont et de recommandations concernant le développement de stratégies nationales cohérentes, le suivi et l'évaluation, identifier et partager les bonnes pratiques en EDD, les actions de sensibilisation et le développement de partenariats au niveau mondial en portant une attention particulière aux pays post-conflits et en voie de développement .

c) Représenter et, ou assurer la promotion du programme de l'EDD dans d'autres grandes enceintes d'éducation et de développement telles que les conférences et les négociations internationales : G8, G20, Conférence de Copenhague sur le changement climatique, Groupe de haut niveau sur l'EPT, et le conseil des chefs d'agence des Nations Unies et le conférences mondiales UNESCO pour ne citer que quelques exemples d'événements et activités en court.

d) Utiliser l'expertise qui existe au sein des réserves de biosphère, des sites classés patrimoine de l'humanité et des autres programmes scientifiques, culturels et éducatifs de l'UNESCO tels que TTISSA ou le réseau d'écoles ASPnet, et le programme LIFE pour poursuivre les objectifs d'EDD et faire en sorte que les grandes priorités de l'EDD soient intégrées dans des programmes et des stratégies à plus long terme au sein de l'UNESCO.

e) Promouvoir à travers les programmes de l'UNESCO les travaux de recherche portant sur l'EDD afin de renforcer la qualité et les données disponibles sur l'EDD. Continuer à développer un système mondial de suivi et d'évaluation de l'EDD capable d'orienter les stratégies et les pratiques et de conduire à une conclusion réussie de la DEDD de l'ONU avec des résultats tangibles et concrets.

f) Faire ressortir l'utilité et l'importance de l'éducation et de la formation lors du sommet sur les changements climatiques COP 15 à Copenhague, Danemark, en décembre 2009 en consultation et coopération avec d'autres partenaires.





Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation pour le développement durable

31 mars - 2 avril 2009
Bonn, Allemagne



g) Intensifier les efforts et initiatives pour inscrire l'éducation au changement climatique plus haut sur l'agenda international dans le cadre de la DEDD et dans le contexte de la stratégie UNESCO envers le changement climatique, et comme élément d'une action transversale au niveau des Nations Unies.

17. Par ailleurs, les participants à la conférence s'engagent à travailler en faveur de la mise en œuvre de cette Déclaration.

18. Les participants appellent à la mobilisation de fonds adéquats pour soutenir les recommandations figurant dans cette Déclaration.

19. Les participants à la Conférence mondiale sur l'EDD expriment leur gratitude au gouvernement allemand pour avoir accueilli cette conférence, et se félicitent de l'intention du gouvernement du Japon d'accueillir, conjointement avec l'UNESCO, la Conférence mondiale sur l'EDD qui marquera la fin de la Décennie.

